FICHE RETOUR D'EXPÉRIENCE n°32

ESPACES NATURELS ET ESPACES AMÉNAGÉS DE NATURE EN VILLE

MELLÉ, CONCILIER DÉVELOPPEMENT LOCAL
et préservation du patrimoine

CONTEXTE ET ENJEUX

À la fin des années 1980, pour faire face au déclin démographique et économique de la commune, la nouvelle équipe municipale s'est engagée dans une politique de développement local. Elle a entrepris des actions de mise en valeur du patrimoine bâti et paysager visant à améliorer le cadre de vie et l'attractivité de la commune. Depuis une vingtaine d'années, la commune a réalisé diverses opérations de réhabilitation et d'animation. En 2007, elle a lancé un plan d'action associant préservation du patrimoine et de l'environnement dans le cadre d'un agenda 21 qui a obtenu le label « Notre village, terre d'avenir », la reconnaissance du Ministère de l'écologie depuis 2008 ainsi que le premier prix des Trophées Eco action en 2009 et les rubans du développement durable en 2010 et 2012.

Echelle de projet
Commune de 675 habitants et 15.5 km²

État d'avancement
Plan d'action mis en œuvre depuis 2007.

CONTENU DU PROJET

- **Réhabiliter le bâti ancien**
  Durant les années 1990 et 2000, la municipalité a opté pour une politique de réhabilitation du bâti du centre-bourg. Deux logements sociaux ont été créés en 1992 dans l'ancienne poste. En 1995, neuf logements sociaux ont été créés dans des bâtiments vacants du XVIIe et XVIIIe siècle après leur acquisition par la commune. Entre 2002 et 2006, vingt logements sociaux ont également été restaurés en campagne dans le cadre d'une OPAH patrimoine permettant d'accueillir 20 familles sans consommer de terres agricoles. En 2005, un commerce multi-services permettant de dynamiser la commune est également créé dans du bâti ancien.

- **Revaloriser le centre bourg**
  La commune a entrepris en 2007 une action « Bourg jardin » sur l'ensemble du bourg afin de le rendre plus attractif grâce à une réorganisation de la circulation piétonne, la végétalisation et le fleurissement diversifié.
  Une étude avec l'Etablissement Public Foncier de Bretagne (EPF) vise à évaluer le gisement pour requalifier le bâti du centre bourg en alliant maîtrise de l'énergie, préservation de l'architecture (bâtiments) et de la biodiversité. Une trentaine de logements a été identifiée.

- **Réhabilitation d'une zone d'activité communale**
  La commune a réhabilité une petite zone d'activité en campagne qui accueille aujourd'hui une entreprise de design, un logement ainsi que deux gites ruraux. Deux fours à pain et deux puits ont également été restaurés.

- **Réhabilitation du patrimoine naturel**
  Une opération de reboisement menée par un groupe d'agriculteurs a eu lieu en 1979 : 80 000 arbres plantés et mise en place d'une filière bois énergie.
  La municipalité est également entrée dans une démarche en faveur de la biodiversité locale. Plusieurs actions en témoignent (2005) : plantation de haies bocagères sur talus, construction d'un refuge à papillons. Aucun produit phytosanitaire n'est utilisé sur le bourg depuis 2010. La gestion des espaces verts est différenciée.

- **Créer des parcours de sensibilisation**
  Afin de sensibiliser le grand public, la collectivité a mis en place en 1999 un circuit touristique rural intitulé « Pierres & Nature » qui permet de découvrir le patrimoine bâti et les éléments majeurs du patrimoine naturel du territoire. 24 panneaux pédagogiques permettent la lecture du paysage. Depuis 2013, des panneaux sur les énergies renouvelables ont été installés sur le circuit.
  Une station éco-habitat dans le bourg explique comment maîtriser l'énergie dans le bâti ancien.
  La maison « Pierres & Nature » créée en 2003 est un espace muséographique (expositions, jeux films) d'éducation à l'environnement et au développement durable.
  La municipalité a aussi créé le circuit « Bourg jardin » pour valoriser le cadre de vie du bourg. La commune a mis à disposition des habitants et des touristes un guide mettant en valeur les espaces verts et fleuris du bourg.

Le circuit « Pierre & Nature ». Source : Ville de Mellé

FICHE RETOUR D'EXPÉRIENCE n°32 *suite*

ESPACES NATURELS ET ESPACES AMÉNAGÉS DE NATURE EN VILLE

MELLÉ, CONCILIER DÉVELOPPEMENT LOCAL
et préservation du patrimoine

Enfin, une exposition de photographies intitulée « Hortus Photographicus », mettant en miroir les habitants de Mellé et leurs jardins, jalonne le centre bourg et permet aux visiteurs de pénétrer dans les jardins privés des Melléens.

- **Faire participer les Melléens**
  Les habitants de Mellé sont associés aux actions de la municipalité, pour la réhabilitation du bâti ancien, la valorisation et la gestion des paysages (une quarantaine de Melléens participent à l'entretien du circuit « Pierres & Nature » 2 fois par an) et dans la mise en valeur et l'animation du village (décoration du bourg en hiver, exposition de photographies).
  Les habitants participent à l'accueil des visiteurs dans quatre gîtes créés sous l'impulsion de la municipalité entre 1992 et 2002.

Exposition photographique. Source : Ville de Mellé

POINTS À CONSIDÉRER POUR REPRODUCTIBILITÉ

Facteurs de réussite

- L'association des habitants dès le démarrage du projet.
- Des actions visibles en faveur de l'environnement, un effet positif sur l'économie, le dynamisme du centre-bourg et l'attractivité touristique.
- Des actions inscrites dans l'Agenda 21 de la commune

Points de vigilance

De nombreux appuis techniques et financiers apportés à la commune (ADEME, Conseil Général, Conseil Régional, DREAL, EPF, associations) qui peuvent apparaître comme un facteur limitant à la reproductibilité de la démarche.

ACTIONS D'ACCOMPAGNEMENT

Une démarche de sensibilisation et d'éducation auprès des scolaires

Source :
www.melle-durable.com